

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON,

Aux contribuables de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné Yvan Talbot, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Conseil de la MRC d'Acton, lors de sa séance ordinaire tenue le 25 novembre 2015, a adopté le **calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2016**.

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, il a été établi par la résolution numéro 2015-254 que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 20 janvier	3 ^e mercredi du mois
➤ 10 février	2 ^e mercredi du mois
➤ 9 mars	2 ^e mercredi du mois
➤ 13 avril	2 ^e mercredi du mois
➤ 11 mai	2 ^e mercredi du mois
➤ 8 juin	2 ^e mercredi du mois
➤ 10 août	2 ^e mercredi du mois
➤ 14 septembre	2 ^e mercredi du mois
➤ 12 octobre	2 ^e mercredi du mois
➤ 23 novembre (adoption du budget)	4 ^e mercredi du mois
➤ 14 décembre	2 ^e mercredi du mois

L'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19h30.

Donné à Acton Vale, ce lundi trentième (30^e) jour du mois de novembre 2015.



Yvan Talbot,
Directeur général,
et secrétaire-trésorier.